

**Lettre ouverte de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)**

**à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,  
Geneviève Fioraso,  
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,  
Vincent Peillon**

***Les Lettres Classiques sont-elles solubles  
dans le nouveau CAPES de Lettres ?***

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Après avoir pris connaissance des nouvelles épreuves du CAPES de lettres, dans lesquelles les Lettres Classiques sont devenues une option, au même titre que les Lettres Modernes, l'APLAES tient à vous faire part de ses vives inquiétudes concernant l'enseignement des langues, littératures et civilisations grecques et latines dans les années à venir, cela pour au moins trois raisons :

1) **Le contenu des épreuves elles-mêmes**, livré à la mi-avril seulement, a été décidé sans concertation aucune avec les universités qui, pourtant, préparent à ces épreuves les futurs enseignants du secondaire. Il est sur plusieurs points contestable :

– Nous regrettons le fait que pour la deuxième épreuve orale, un seul choix soit proposé à l'oral pour les étudiants de lettres classiques, quand les étudiants de lettres modernes se voient offrir un choix entre quatre épreuves différentes. Une telle disparité entre les deux options, lettres classiques et lettres modernes, peut entraîner à terme une marginalisation de l'option lettres classiques au sein du nouveau CAPES.

– La spécificité de l'option Lettres Classiques, les postes qui lui seront spécifiquement attribués, la fonction de l'épreuve de Latin pour Lettres Modernes ne sont pas précisés :

lorsqu'il s'agira d'enseigner le latin en collège et en lycée, un professeur de Lettres (option LM) qui aura passé l'épreuve de latin pour Lettres Modernes à l'oral sera-t-il mis sur le même plan qu'un professeur de Lettres (option LC), qui aura, lui, passé le latin à la fois à l'écrit et à l'oral et pourra justifier d'une formation plus solide dans chacune des deux langues anciennes ?

– Le Grec, lui, est désormais fragilisé, puisqu'il ne pourra être enseigné que par des enseignants de Lettres Classiques, moins nombreux que leurs collègues de Lettres Modernes ; or, faut-il rappeler que le Grec peut être présenté depuis quelques années à l'Agrégation de Lettres Modernes à la place du Latin, que cette langue est proposée dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles au même titre que le Latin, que des étudiants de Lettres Modernes dans les universités choisissent parfois le Grec et non le Latin comme langue ancienne obligatoire dans leur cursus ?

2) **La mise en place du master MEEF** qui doit permettre la préparation au concours dès l'année prochaine en M1 a été préparée dans les mêmes conditions de précipitation :

– les maquettes de ce master sont remontées dès la fin du mois de mai des universités au ministère en l'absence des sujets zéro du nouveau CAPES ; il nous a donc été quasiment impossible d'imaginer le contenu de certaines épreuves et de décider du partage des tâches à la rentrée, alors même que nous devions mettre en place cette rentrée en urgence ; dans nombre d'universités, la révolte gronde encore devant tant de désinvolture et l'on demande un moratoire ;

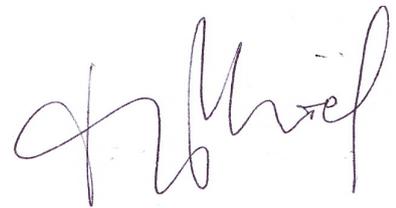
– dans ce master MEEF, le contenu dévolu au disciplinaire est diminué au profit de la pédagogie ; si l'APLAES comprend et approuve la nécessité de former pédagogiquement les futurs enseignants, elle rappelle que la formation en Lettres Classiques est une des plus exigeantes de toutes : il s'agit en effet d'être apte à enseigner la langue et la littérature françaises, la langue, la littérature et la civilisation latines, la langue, la littérature et la civilisation grecques, trois fois donc ce que l'on demande à un spécialiste de langues vivantes ; mais cette trivalence n'est pas compatible avec les volumes horaires dévolus à tous les enseignements dans les maquettes, de sorte que les futurs candidats au CAPES verront dès la rentrée leurs heures de préparation au concours en M1 amputées gravement, de façon à rentrer dans le cadre général ; puis, en M2, en cas de réussite au concours, ils se verront confier un enseignement en responsabilité en collège ou lycée et seront donc peu disponibles pour une formation disciplinaire suivie ; que peut-on augurer d'une telle amputation, sinon une moins bonne préparation des futurs enseignants de Lettres Classiques ?

3) Cette situation faite aux futurs enseignants en Licence est d'autant plus préoccupante qu'elle ne peut être compensée entièrement par **la formation dispensée en Licence** : les étudiants qui s'inscrivent dans cette filière sont souvent débutants en grec, voire en latin ou dans les deux langues ; la première année à l'université étant principalement généraliste, il nous faudra donc former en deux ans à peine des étudiants trivalents, suffisamment compétents pour devenir des professeurs appréciés de leurs élèves !

Avec de telles mesures, nous craignons qu'à l'avenir les étudiants, pourtant très motivés, qui s'inscrivent dans la filière Lettres Classiques ne se découragent, ce qui aggravera considérablement la pénurie actuelle d'enseignants dans cette filière.

Cette pénurie n'est pas due au manque d'intérêt pour nos disciplines, contrairement à ce qui est (trop) souvent répété ces temps-ci. Elles offrent un recul historique et culturel unique pour comprendre la société actuelle. Elles nous situent dans le temps long tout en nous permettant d'éprouver l'altérité dont nous sommes issus et de décrypter les références antiques implicites qui nourrissent encore l'imaginaire contemporain. Nous, universitaires, constatons que les étudiants non-spécialistes affluent dans nos cours et demandent une formation en latin ou en grec, qu'il s'agisse de langue, de littérature ou de civilisation. Cette formation leur semble, à eux, indispensable au cursus qu'ils ont choisi, mais leur a trop souvent été refusée dans le secondaire faute d'enseignants ou de mesures appropriées, malgré le dévouement et la créativité des professeurs de langues et littératures anciennes. Il y a donc bien une demande, dans les lycées et collèges, aussi bien dans les zones défavorisées que dans les quartiers bourgeois, pour l'enseignement du latin et du grec, et cette demande n'est pas satisfaite. Il est à craindre que, dans l'avenir, elle le soit moins encore, au nom d'une logique comptable et non dans l'intérêt des élèves...

Telles sont les préoccupations actuelles de notre association. Un moratoire pour la mise en place des Masters MEEF et du nouveau CAPES et une concertation menée dans la sérénité nous paraissent indispensables avant toute mesure irréversible pour l'avenir de nos disciplines. Vous seuls, Madame et Monsieur les Ministres, pouvez les décider pour la justice, l'égalité et le bien commun de nos futurs concitoyens.



Professeur de langue et littérature grecques

Université Paul-Valéry (UM3)

Présidente de l'APLAES